

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JANVIER 2017**

**Présents :** MM RAVEL Jean-Paul, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Liliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, MEILLAND Pauline, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, BERGEAT Lionel, PALMIER David

**Absents excusés :** DURRIS Roland qui donne procuration à Jean DURRIS

**GEORGES** Pierre-Eric qui donne procuration à Jean Paul RAVEL

**Absente :** LAURENT Florence

**Approbation du compte rendu :**

Le compte rendu n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité.

**Approbation de la proposition d'achat de l'ancien presbytère :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision de mise en vente de l'ancien presbytère situé 32 rue de l'église à Trelins cadastré section A n° 77 et 78. Monsieur le Maire réitère l'information donnée par mail le 12 janvier 2017 à l'ensemble du Conseil Municipal à savoir qu'un acheteur potentiel a fait une proposition d'achat à la mairie à hauteur de 145 000 euros. Monsieur le Maire propose d'y répondre favorablement et propose également de stipuler sur l'acte notarié la mise en place d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée section A n°83. En effet, pour permettre un accès aux parcelles 77 et 78 par un engin motorisé côté est, il est nécessaire de mettre en place un droit de passage sur le haut de la parcelle 83 le long du mur de soutènement de l'église qui rejoindra le chemin de desserte sur la partie nord de l'église.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette vente à hauteur de 145 000 euros et la mise en place du droit de passage. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis établi par l'entreprise Debrosse pour empierrement du chemin qui contourne la maison Fayolle route de Montverdun. Ce premier devis fera l'objet d'une étude et d'un comparatif plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que si nous finalisons la vente de l'ancien presbytère, nous avons jusqu'à la signature de l'acte de vente pour reloger la bibliothèque et le cabinet des infirmières.

Monsieur le Maire propose de demander à l'OGEC l'autorisation de déplacer la bibliothèque dans la salle qui sert de garderie le temps des travaux de création de la nouvelle bibliothèque à côté de la mairie.

Concernant les infirmières, Monsieur le Maire propose de recourir soit à la location soit à l'achat d'un mobil home que l'on installerait vers le local des jeunes le temps également d'une éventuelle construction sur la commune. Cette réflexion doit être menée par chacun et une consultation lancée pour pouvoir déposer des dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Association Musique et Danse de Balbigny qui sollicite une subvention de 93 euros pour l'accueil d'un élève au cours de trompette.

Monsieur le Maire donne également lecture du courrier reçu du lycée agricole privé E. Gautier à Ressins qui sollicite également une subvention pour l'accueil d'une élève.

L'assemblée après en avoir délibéré refuse d'allouer des subventions.

La séance est levée à 19 heures.

Trelins, le 27 janvier 2017.

Jean Paul RAVEL, Maire

